



**Auxonne Passionnement 21**  
@auxonnepassionnement21

**Accueil**

- Publications
- Photos
- À propos
- Communauté
- Commentaires
- Événements

Créer une Page

 Écrivez une publication...

Photo/Vidéo Identifier des... Je suis là

**Publications**



**Auxonne Passionnement 21**

Hier, à 12:39 ·

Les commentaires apparus sur Facebook à la suite de la publication du texte de Mr Guyenot appellent à certaines mises au point. On peut comprendre l'exaspération de Mr Guyenot quant aux difficultés qu'il rencontre pour développer son entreprise, et nous la comprenons. Néanmoins il convient de rappeler certains fondamentaux. La mairie délivre les permis de construire au nom de l'Etat. Les règles sont strictes et elles doivent être respectées. Les services de la Préfecture vérifient la légalité des permis. Nous avons l'obligation de respecter un plan local d'urbanisme (PLU\*) mis en place en 2006 par Mr Sanz et son équipe. L'espace sur lequel se trouve MS2G a été classé en zone naturelle au milieu d'une zone agricole. La raison en est inconnue. Le PLU interdit de façon très claire toute construction ou aménagement sur cette zone sauf une extension limitée. Le maire, l'adjointe à l'urbanisme se sont rendus en Préfecture pour défendre le dossier. Les services de la Préfecture à l'écoute des élus ont cherché des solutions et étudié la jurisprudence en ce qui concerne une «extension limitée». Suite à cette intervention, il s'avère que des extensions strictement inférieures à 50% de la surface existante ont été acceptées. Un développement de cet ordre ne serait pas remis en cause par le service de légalité de la Préfecture. Avant l'approbation du PLU en 2006, une enquête publique a eu lieu. Il ne semble pas qu'il y ait eu à l'époque des oppositions à ce classement. Le PLU doit être revu dans les années qui viennent, il sera essentiel de faire part de remarques éventuelles lors de l'enquête. Une fois en vigueur, le PLU doit être respecté. Il est facile de critiquer. Les services de l'Etat font le maximum, les élus locaux, maire, adjointe à l'urbanisme défendent le dossier, dans le respect des lois. Raoul LANGLOIS, Maire d'Auxonne, et les élus de la liste Auxonne Passionnement

\* Définition du PLU  
Il s'agit d'un document d'urbanisme qui organise l'aménagement du territoire communal et régit le droit des sols. Il présente le projet d'aménagement et de développement de la commune en réponse aux enjeux d'habitat, d'environnement, d'économie, de circulation, etc. C'est un document d'urbanisme réglementaire qui s'impose à tous, particuliers, entreprises, commune et administrations. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol comme les permis de construire ou les permis d'aménager. Il définit quels secteurs sont constructibles, quelles zones doivent rester naturelles, quelles formes doivent prendre les constructions, quelles sont les hauteurs, les reculs imposés, etc.

14

6 commentaires 17 partages

J'aime

Commenter

Partager

**Communauté**

Tout afficher

135 personnes aiment ça

146 personnes suivent ce lieu

**À Propos**

Voir tout

Envoyer un message

Organisation à but non lucratif

Suggérer des modifications

**Transparence De La Page**

Voir la suite

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui gèrent et publient du contenu.

Page créée - 19 juillet 2017

**Pages connexes**



**Ville d'Auxonne**

Ville

J'aime



**Office des Sports Au...**

Équipe de sport amateur

J'aime



**Prim frais auxonne**

Distributeur en restauration

J'aime

Français (France) · English (US) · Español · Portuguais (Brasil) · Deutsch

Informations concernant les données de statistiques de Page  
Confidentialité · Conditions générales · Publicité · Choisir sa pub · Cookies · Plus  
Facebook © 2019


**Auxonne Passionnement 21**

29 avril, 16:23 ·

### « Du côté d'Auxonne »

Samedi 27 avril à 11h00, l'ouvrage de David Cesbron (photographe) et d'Arnaud Friedman (écrivain) a été présenté aux élus à la bibliothèque d'Auxonne.

« Du côté d'Auxonne » n'est pas un dépliant touristique mais une présentation originale de la ville au travers d'une histoire et illustrée par de magnifiques photos .

Les auteurs ont remercié les élus qui leur ont laissé carte blanche , et n'ont à au...

[Afficher plus](#)

8

2 commentaires 8 partages

[Voir tout](#)

#### Photos



[Voir tout](#)

#### Commentaires

[Voir tout](#)



### « Du côté d'Auxonne »

29 avril

Samedi 27 avril à 11h00, l'ouvrage de David Cesbron (photographe) et d'Arnaud Friedman (écrivain) a été présenté aux élus à la bib...

#### Publications

[Voir plus](#)